

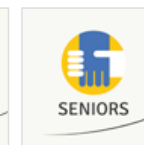
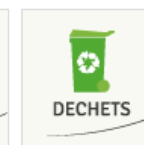
DANS CETTE RUBRIQUE

- ACCUEIL
 - CCPBS
 - Pays bigouden Sud
 - Conseil communautaire
 - **Guichet des services**
 - Inscriptions - portage repas à domicile
 - Osez réaliser votre projet d'acquisition et de rénovation !
 - **Osez rénover et adapter votre logement**
 - Inscriptions - piscine
 - Osez embellir vos façades
 - Pass commerce et artisanat
 - Financement des récupérateurs d'eau de pluie
 - Budget
 - Marchés publics
 - Services communautaires
 - Structures intercommunales
- PROJETS
 - ACTUALITÉ
 - SERVICES
 - Développement économique
 - Action sociale - Emploi
 - Petite enfance / jeunesse
 - Déplacements - Transports
 - **Habitat - Logement**
 - Osez réaliser votre projet d'acquisition
 - **Osez rénover et adapter votre logement**

Osez rénover et adapter votre logement



ACCÈS RAPIDE



DERNIERS ARTICLES

-  [Tout savoir sur les compétences communautaires](#)
-  [Contrôle périodique de l'assainissement autonome](#)
-  [ESS - Accompagner les porteurs d'idées et de projets](#)
-  [Meilleurs vœux pour 2019](#)
-  [Conseil : compte-rendu 25/09/2018](#)
-  [Fêtes de fin d'année : ouverture / fermeture des services](#)

- Osez rénover votre logement
- Osez adapter votre logement !
- Espace Info Énergie
- Agence départementale d'information sur le logement
- Aides à la rénovation énergétique
- Trouver un logement locatif, un hébergement
- Osez embellir vos façades
- Développement touristique
- Gestion des déchets
- Eau
- Environnement
- Gestion des espaces naturels
- Équipements sportifs
- TOURISME

✉
NEWSLETTER

Courriel:



Depuis juillet 2016, les Communauté de communes du Pays Bigouden Sud et du Haut Pays Bigouden ont mis en place le dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » pour résoudre les situations d'inconfort (humidité, mauvaise isolation, dégradation du logement, etc.) et adapter les logements aux besoins des occupants, notamment dans le cadre d'un maintien à domicile (création de salle de bain et aménagements en RDC, etc.).

En plus des permanences déjà assurées par les partenaires pour renseigner tous les habitants sur des points techniques,

juridiques et financiers, les Communautés de communes du Pays Bigouden ont missionné Citémétrie pour accompagner gratuitement les ménages ayant des ressources modestes pour identifier les travaux à réaliser, finaliser leur projet et déposer leur dossier de demande auprès des différents financeurs.

Quel niveau d'aide ?

La première aide est tout d'abord le conseil et l'accompagnement gratuit. À cela, s'ajoute une aide financière selon le niveau des revenus, l'état du logement, les performances énergétiques atteintes après travaux et/ou la nature et du montant des travaux à réaliser.

Qui peut en bénéficier ?

L'accompagnement et les aides s'adressent aux **propriétaires occupant leur logement** mais n'ayant pas les ressources pour engager d'importants travaux de rénovation de leurs logements et **aux propriétaires bailleurs** souhaitant réaliser des travaux et conventionner leurs loyers.

Quel logement ?

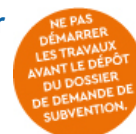
Les résidences principales et logements loués de plus de 15 ans

Quels travaux ?

- Les travaux lourds de réhabilitation des LOGEMENTS DÉGRADÉS ou INSALUBRES afin de maintenir les personnes dans un logement décent.
- Les travaux d'ECONOMIE D'ÉNERGIE permettant aux occupants de vivre dans un logement confortable et de diminuer leur consommation énergétique;
- Les travaux favorisant le maintien à domicile des personnes handicapées ou peu autonomes par l'ADAPTATION de leur logement (salle de bains, accès,...).

Osez ! Contactez Citémétrie pour vérifier votre éligibilité !

- Tél. : 02 98 50 53 94
- Adresse électronique : opah.pays-bigouden@citemetrie.fr
- Vous pouvez également vous rendre aux permanences de Citémétrie, les mercredis matin de 9h à 12h (à partir de septembre 2016)



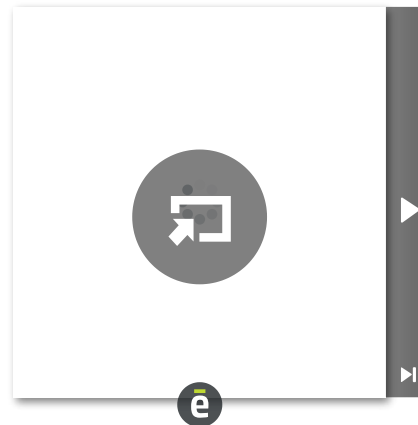
- o 1^{er} mercredi du mois, maison des services publics - 2a rue de la mer à Pouldreuzic
- o 2^e, 3^e et 4^e mercredi, Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, 14 rue Charles le Bastard à Pont L'Abbé.

Propriétaire bailleurs, osez rénover et conventionner



[Lire plus de publications sur Calaméo](#)

Propriétaires occupants, osez rénover et adapter



[Lire plus de publications sur Calaméo](#)

Pour tout propriétaire ayant des revenus supérieurs à ces plafonds, les partenaires restent à votre disposition pour vous conseiller gratuitement et vous accompagner dans votre projet de travaux.

- [ADIL](#)
- [Espace-Info-Energie](#)
- [CLIC](#)

Partager:     



Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

17 Rue Raymonde Folgoas Guillou
29120 Pont-l'Abbé
France

Tél. : +33 (0)2 98 87 14 42

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

CCPBS

Pays bigouden Sud
Conseil communautaire
Guichet des services
Budget
Marchés publics
Services communautaires
Structures intercommunales

Projets

Contrat de territoire
Projet de territoire
SCOT de l'Ouest Cornouaille
Stade d'athlétisme
Pôle d'échanges multimodal
Programme local de l'habitat

Actualité

Toute l'actualité
Agenda des manifestations
Lettre d'information, newsletter
Photothèque
Publications communautaires
Vidéos

Services

Développement économique
Action sociale – Emploi
Petite enfance / jeunesse
Déplacements – Transports
Habitat – Logement
Développement touristique
Gestion des déchets
Eau
Environnement
Gestion des espaces naturels
Équipements sportifs

Tourisme

Webcams
Cartes
Description du territoire
Schéma touristique
Office de tourisme communautaire
Musée de la Préhistoire Finistérienne

[Accueil](#) [Nous contacter](#) [Mentions légales](#) [Recrutement](#) [Connexion](#) [Haut de page](#)

© 2019 Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

